

Qu'est-ce que la fonction publique ? Pourquoi le statut de fonctionnaire ?

La mission du fonctionnaire est indissociable de celle du service au public dont elle est l'émanation. C'est elle qui construit et entretient le lien qui unit les citoyens entre eux au sein de ce qu'on appelle la République. Ce lien est l'une des bases de la démocratie et du bien commun qui fonde l'État et ses lois garantes des libertés individuelles et collectives. Le fonctionnaire pour réussir cette mission déterminante qui lui incombe, de constituer le fondement des institutions démocratiques, a besoin pour cela de trois garanties.

-D'abord, la stabilité de son emploi : un agent de l'État doit considérer sa carrière entière comme stable et sereine pour que sa vision des enjeux soit globale et sa motivation totale.

-Ensuite, une rétribution à hauteur de sa mission : il doit être à l'abri de toute tentation de favoritisme, de servir d'autres intérêts qu'ils soient ceux du mercantilisme, idéologiques ou même les siens propres. Un fonctionnaire ainsi garantira sa mission laïque, préservée de tout risque de corruption.

-Enfin, un statut qui le protège : chaque fonctionnaire doit être à l'abri de toute influence intrusive, c'est ce statut qui garantit sa neutralité et sa liberté de conscience afin qu'il puisse travailler sans être inquiété par les orientations politiques des gouvernements qui se succèdent.

Notre ministre a beau jeu de parler d'exemplarité pour les enseignants. Sans doute croit-il à ce qu'il dit, puisqu'il associe des sanctions pour celui qui oserait y manquer.

SUD éducation lui répond que l'exemplarité du service public serait déjà de n'engager que des fonctionnaires garants des principes de ce dernier.

Or ce n'est plus le cas. **Y compris dans l'Allier, des contractuels occuperont des fonctions qui nécessitent pour les raisons évoquées ce statut.** Ils devront montrer toutes les qualités d'un fonctionnaire mais sous un contrat qui les laissera dans la précarité et la paupérisation. Ils seront au contact du public, dispenseront les mêmes enseignements, donneront autant de leur temps et de leur énergie, pour une rétribution moindre et surtout une incertitude totale quant à leur avenir.

Comment accepter que ces enseignants, à la différence des autres, soient remerciés pour leurs bons services le 7 juillet. Où pourront-ils trouver la motivation ? Qu'en est-il de la reconnaissance de leur travail, de l'incertitude dans laquelle ils seront plongés l'année entière durant ?

SUD éducation dénonce la décision du recteur qui a pris pour prétexte un mouvement de contestation, au demeurant légitime, de demande de mobilité de la part de certains collègues voulant rejoindre le Puy de Dôme, pour imposer cette décision inacceptable de faire entrer des contractuels dans l'Allier. Un pis-aller dont notre département était encore préservé. Cette variable d'ajustement, précaire, à moindre coût et jetable à merci sera donc la norme pour combler l'absence de recrutement digne de ce nom de réels fonctionnaires.

- **SUD éducation revendique une mobilité** pour tous les personnels car elle est un droit.
- **SUD éducation refuse le recours par l'État, de contractuels** pour pallier les carences dont il est lui-même coupable.
- **SUD éducation dénonce le manque de recrutement** d'enseignants fonctionnaires car il est la matrice des problèmes rencontrés dans notre département.